

AVIS DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

IDENTIFICATION DE L'ADMINISTRATION CONCERNEE

Commune de Draveil

OBJET DU CONTRAT DE CONCESSION

Concession d'aménagement de la ZAC Centre-ville

Lieu principal d'exécution des travaux : Draveil

Description succincte du contrat de concession :

Les missions de l'aménageur concessionnaire couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération d'aménagement :

- accomplissement de démarches et procédures administratives et réglementaires préalables à l'aménagement (loi sur l'eau, archéologie préventive.)
- acquisitions foncières
- réalisation du programme d'aménagement et notamment réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire, de l'ensemble des travaux d'aménagement concourant à l'opération (voiries et réseaux divers, espaces publics, espaces verts)
- remise au concédant à leur achèvement des équipements publics réalisés
- commercialisation et cession des terrains aménagés à des constructeurs
- élaboration d'un cahier des charges de cession des terrains assortis de prescriptions architecturales

L'opération sera aux frais et risques du concessionnaire

Classification des produits : Aménagement de terrains.

Quantité ou étendue globale :

Une zone d'environ 1,2 hectares en plein centre-ville de Draveil. La commune maîtrise une partie importante du foncier mais quelques parcelles restent à acquérir.

- Un programme d'environ 7500 m² SHON, soit environ 100 logements de taille diversifiée compris dans des bâtiments limités à une hauteur de R+2. L'effort portera sur la construction de petits logements pour répondre à la demande des jeunes, jeunes ménages et personnes âgées.
- Des locaux destinés à accueillir des activités de commerces en rez-de-chaussée d'une surface d'environ 1800 m² SHON.
- Une trentaine de place de parking public en souterrain.
- L'ensemble des espaces publics (voiries, espaces verts, petit jardin public) nécessaires au bon fonctionnement du projet.

L'opération devra être réalisée avec une forte préoccupation de qualité urbaine et paysagère ainsi que la prise en compte des principes du développement durable et de la protection de l'environnement.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou K bis ou équivalent européen datant de moins de 3 mois
- lettre de candidature et d'habilitation ou DC 4
- une déclaration du candidat ou DC 5
- attestation sur l'honneur justifiant que le candidat s'est acquitté de ses obligations fiscales et ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
- attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du Code du Travail
- attestation d'assurance en responsabilité civile.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Indication des moyens financiers du candidat
- déclaration du chiffre d'affaires des 3 dernières années
- bilan ou extrait de bilan des 3 derniers exercices.

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Indication des moyens humains et matériels du candidat
- références sur les 3 dernières années dans le domaine de l'aménagement urbain
- présentation de l'équipe désignée pour cette opération avec les indications des titres d'études et professionnels
- note justifiant l'aptitude à conduire l'opération d'aménagement projetée et la motivation de l'équipe par rapport au projet.

Critères sur la base desquels les candidatures seront examinées :

- capacités techniques et financières du candidat
- aptitude à conduire l'opération compte tenu notamment de la qualité et de l'expérience du candidat en tant qu'aménageur
- motivation à réaliser un projet cohérent en matière d'urbanisme, d'architecture et de développement durable

Date limite de présentation des candidatures : mardi 16 février 2010 à 17h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : Français

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Conditions de remise des candidatures :

L'enveloppe contenant les documents de candidature sera transmise sous pli cacheté aux horaires d'ouverture de la Mairie :

- Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
- Le mercredi de 8h30 à 11h30.

Le pli portera l'adresse et la mention suivante :

Candidature pour : consultation du choix d'un aménageur de la ZAC Centre-ville
Centre administratif
Service des Marchés Publics
97 bis, boulevard Henri Barbusse
91 211 DRAVEIL Cedex

La candidature devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou similaire.

Les dossiers de candidature qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites de réception ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Les questions seront reçues par courrier, courriel ou fax à l'adresse suivante :

Centre administratif
Service des Marchés Publics
97 bis boulevard Henri Barbusse
91211 DRAVEIL Cedex

Courriel : bal-urbanisme@mairiedraveil.fr
Fax : 01 69 52 71 70

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du tribunal administratif de Versailles